



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 11252

Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement rappelle a M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, que le francais est une des six langues officielles et des deux langues de travail de l'ONU. Dans ce contexte il lui demande : si la France peut continuer a tolerer que les vehicules militaires qu'elle met a la disposition des Nations unies arborent le signe de celle-ci dans l'autre « langue de travail », sous l'oeil de toutes les televisions du monde ; s'il compte donner des instructions aux elements de la gendarmerie nationale detaches au Cambodge, pays de culture partiellement mais traditionnellement francophone, pour qu'ils utilisent dans la formation des personnels cambodgiens des manuels rediges en francais et non en anglais ; s'il compte donner des instructions aux responsables et porte-parole militaires francais pour qu'ils s'expriment publiquement dans leur langue lorsqu'ils sont interroges dans le cadre de leur mandat.

Texte de la réponse

Les troupes qui ont ete mises a la disposition de l'autorite provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) avaient recu pour mission, aux termes des differentes resolutions du Conseil de securite, de contribuer au retablissement et au maintien de la paix au Cambodge, a l'organisation d'elections, a la demobilisation des parties au conflit et a la destruction des armes et munitions. Devant l'ampleur de la tache et des difficultes rencontrees dans la mise en oeuvre des resolutions du Conseil de securite de l'ONU, la priorite a ete accordee a la recherche de la plus grande efficacite dans l'execution des missions et il est exact que parfois des echanges au sein du commandement, pour des raisons operationnelles, se sont faits en anglais. Les instructions avaient ete donnees pour que la directive particuliere du commandement des elements francais (COMLEF) soit completee par un rappel a l'usage systematique de la langue francaise. Les troupes servant au sein de l'APRONUC ont termine leurs missions et la mission d'assistance militaire qui y sera deployee utilisera au maximum la langue francaise.

Données clés

Auteur : [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11252

Rubrique : Langue francaise

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 690

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1404